

Tableau de rémunérations / Primes

Mise à jour du : 1er janvier 2025

	Corps	Catégorie statutaire	Grade	Indices majorés (IM)		Primes (RIPEC ou IFSE) en €	Rémunération brute annuelle en euros*	
				Min	Max		Début de carrière	Fin de carrière
Chercheurs	Directeur de recherche (DR)	A	Classe exceptionnelle	HED	HEE	4 200	73 493	83 004
			1ère classe	835	HEC	4 200	53 526	73 788
			2ème classe	672	HEB	4 200	43 897	67 527
	Chargé de recherche (CR)	A	Hors classe	648	HEB	4 200	42 480	67 527
			Classe normale	479	835	4 200	32 496	53 526
Ingénieurs et Techniciens	Ingénieur de recherche (IR)	A	Hors classe	613	HEB	10 100	46 312	73 427
			IR	465	835	8 800	36 269	58 126
	Ingénieur d'études (IE)	A	Hors classe	525	826	6 400	37 414	55 195
			Classe normale	395	678	5 475	28 809	45 527
	Assistant ingénieur (AI)	A		376	632	4 830	27 042	42 164
	Technicien de la recherche (TR)	B	Classe exceptionnelle	397	592	4 570	28 022	39 541
			Classe supérieure	376	539	4 255	26 467	36 096
			Classe normale	373	508	4 025	26 059	34 034
	Adjoint technique de la recherche (AT)	C	Principaux 1ère classe	373	478	3 635	25 669	31 872
			Principaux 2ème classe	367	425	3 455	25 135	28 561

* La rémunération comprend : le traitement indiciaire + le régime indemnitaire des chercheurs ou l'indemnité de fonctions, sujétions et expertise des Ingénieurs et Techniciens

Il s'agit d'une fourchette de rémunération fournie à titre indicatif et couvrant l'ensemble d'une carrière pour un grade donné.

Le salaire net s'obtient en appliquant un taux de cotisations d'environ 18%.

Selon l'affectation, une indemnité de résidence peut être attribuée en supplément ainsi qu'un supplément familial de traitement et la protection sociale complémentaire.

Les rémunérations "hors échelle" (HE) : ces rémunérations sont réparties en chevron selon une échelle lettre (aussi appelée groupe). A chaque chevron correspond un IM. Dans chaque groupe, le passage au chevron supérieur se fait après un an de perception effective du traitement indiciaire du chevron inférieur.